



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Aliments du bétail

Question écrite n° 39186

Texte de la question

M Jacques Bompard attire l'attention de M le ministre de l'agriculture sur les effets nefastes de la prime à l'incorporation des céréales proposée par la commission de Bruxelles. La Commission des communautés européennes propose une prime à l'incorporation de céréales aux seules quantités supplémentaires utilisées en alimentation animale. Sous cette forme, ce projet est inacceptable pour les mêmes raisons que pour le prélèvement de coresponsabilité : il favorise les pays qui utilisent le plus de produits de substitution céréalières et accroît le différentiel de prix de revient de l'aliment composé dans les différentes régions européennes. Il est des remèdes pires que les maux. Les partenaires de l'élevage français demandent un système de prime qui diminue les distorsions en matière de coût alimentaire ; elles seraient amplifiées. L'insistance du gouvernement français pour obtenir de ses partenaires européens une prime à l'incorporation de céréales ne doit pas faire perdre de vue que celle-ci n'est pas une fin en soi, mais un moyen au service de l'égalité des chances. Il faut éviter que, après les montants compensatoires monétaires, le quota manioc ou la coresponsabilité céréalière, le dossier de la prime à l'incorporation ne vienne s'ajouter à la liste de ces victoires à la Pyrrhus dont la France est coutumière. L'élevage français a déjà payé très cher pour des bonnes idées dont on a laissé le soin à d'autres de définir les modalités d'application. Il lui demande de faire aboutir les propositions élaborées par les partenaires de la filière céréales-productions animales.

Données clés

Auteur : [M. Bompard Jacques](#)

Circonscription : - FN

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39186

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 avril 1988, page 1599